



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE: 17 août 2020

HEURE: 16h00

LIEU: Hôtel de ville

Le conseil de la municipalité de Sutton siège en séance extraordinaire ce 17 août 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : mesdames les conseillères Patricia Lefèvre et Lynda Graham et monsieur le conseiller Daniel Martin.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante madame Dominique Parent.

Chacune de ses personnes a été nommée et identifiée visuellement par la mairesse suppléante, lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire.

Assistent également à la séance par visioconférence : messieurs Pierre Largy, directeur général, et Jonathan Fortin, greffier, et madame Suzanne Lessard, trésorière.

Chacune de ses personnes n'a pas été nommée ni identifiée visuellement par la mairesse suppléante, mais lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire.

Monsieur le maire Michel Lafrance et monsieur le conseiller André Forest sont absents. Le poste #4 est vacant.

Il y avait 0 personne dans l'assistance, mais la séance était diffusée en direct sur la chaîne You Tube de la Ville de Sutton.

2020-08-359

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 16h08.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-360

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 **Questions**
5. **ADMINISTRATION**
6. **RÈGLEMENTS**
7. **TRÉSORERIE**
8. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
9. **TRAVAUX PUBLICS**
10. **DIRECTION GÉNÉRALE**
11. **GREFFE**
12. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 12.1 Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
13. **CULTURE**
14. **SÉCURITÉ INCENDIE**
15. **AFFAIRES NOUVELLES**
16. **CORRESPONDANCE / DÉPÔT**
17. **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

2020-08-361

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi;

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la résolution 2020-07-272 adoptée lors de la séance du 6 juillet 2020, une présentation succincte des questions reçues par courriel à

ville@sutton.ca avant 16h00 le jour des séances est effectuée et les réponses seront diffusées sur le site web de la Ville dans les jours qui suivent, et ce, tant et aussi longtemps que les arrêtés 2020-029 et 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, ou tout arrêté ultérieur les remplaçant, sont en vigueur

2020-08-362

**AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE
DES ÂÎNÉS (PRIMADA)**

CONSIDÉRANT QUE le Programme infrastructures des Municipalités amis des aînés (PRIMADA) s'adresse aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et leur plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a adopté une Politique municipale des familles et des aînés de Sutton ainsi qu'un plan d'action en mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans l'axe 2 de la Politique municipale des familles et des aînés de Sutton par l'accessibilité aux infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé pour le PRIMADA s'inscrit dans les critères d'analyse du programme par sa contribution à améliorer la qualité de vie des aînés de la municipalité en favorisant le vieillissement actif et en favorisant l'accessibilité universelle dans la réalisation de projets d'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la réfection du terrain de pétanque et au réaménagement du terrain environnant, soit, entre autres, le remplacement du mobilier urbain adapté et l'inclusion d'un éclairage encastré adapté et adéquat pour prolonger la période d'utilisation du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux règlements municipaux en vigueur concernant la pollution lumineuse et l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du Guide du PRIMADA et qu'il s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a prévu au budget une somme de 9 500 \$ pour l'application de la Politique et qu'une somme de 11 655 \$ est disponible dans le fonds de parc pour les équipements de parc;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être déposée avant le 2 septembre 2020 et que l'administration n'a pas pu remplir cette demande avant les séances ordinaires précédentes vu la vacance au poste de Coordonnateur aux loisirs et à la vie communautaire entre le 21 février 2020 et le 27 juillet 2020;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Patricia Lefèvre

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme infrastructures des Municipalités amis des aînés (PRIMADA).

DE S'ENGAGER, si la Ville obtient l'aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

D'ASSUMER tous les coûts non admissibles au Programme associés à son projet si la Ville obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

DE RESPECTER tout autre engagement ou obligation requis en vertu du Programme ou d'une entente ultérieure à survenir avec le Ministère.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-363

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 16h21.

Adoptée à l'unanimité

Dominique Parent
Mairesse suppléante

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier

Par sa signature, la mairesse suppléante, indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.